



Deplacement enfant en train pour les vacances

Par **sandrabdx**, le **31/01/2012 à 14:55**

Bonjour, mon ex mari a pris la décision cette année que mes filles âgées de 15 et 9 ans voyageront seules dans le train qui les emmènera de Bordeaux à Marseille dans le jugement du divorce il était mentionné qu'il devait assumer les déplacements comment puis-je m'y opposer ? Merci

Par **cocotte1003**, le **31/01/2012 à 15:56**

Bonjour, pour savoir si vous pouvez vous y opposer, il faut relire votre jugement. S'il n'est pas spécifié qu'il doit prendre vos enfants, il peut être marqué qu'il peut envoyer une personne de confiance, ou les faire voyager à ses frais. Si vous voulez vous opposer à sa décision, il vous faudra saisir le JAF pour motiver votre avis, cordialement